

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT RUE DU COLONEL SOUHAIT DURANT DES TRAVAUX DE
REFECTION DE TROTTOIR**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du lundi 7 août 2017 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux de réfection de trottoir,

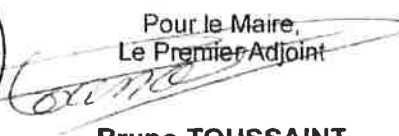
- le stationnement et la circulation seront interdits rue du Colonel Souhait sauf riverains.
- le stationnement et la circulation pourront être modifiés en fonction des nécessités du chantier.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place par les Services techniques de la Ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 7 août 2017

Le Maire,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint

Bruno TOUSSAINT
David VALENCE